

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 30 mars 2018**

Délibération CA-2018-15

Approuvant la tarification de quatre diplômes universitaires

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 719-4 ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 14 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;
Vu la délibération de la commission de la Formation et de la vie universitaire en date du 5 mars 2018 ;
Vu et annexée à la présente délibération l'annexe financière du diplôme universitaire de l'UFR de droit « Fondamentaux de la protection sociale et assurance maladie » ;
Vu et annexée à la présente délibération l'annexe financière du diplôme universitaire du Département d'enseignement de la langue, de la culture et des institutions françaises aux étrangers (DELCIFE) « Etudes françaises A1 » ;
Vu et annexée à la présente délibération l'annexe financière du diplôme universitaire de l'Institut universitaire de technologie Sénart-Fontainebleau « Enseignement technologique international » ;
Vu et annexée à la présente délibération l'annexe financière du diplôme universitaire de l'UFR de Sciences économiques et de gestion « Systèmes centraux - infrastructures et développement » ;*

Considérant qu'aux termes de l'article 14 de l'arrêté du 7 juillet 2015 susvisé : « le conseil d'administration des établissements visés par le présent arrêté détermine les taux annuels des droits exigés pour l'inscription à la préparation des diplômes propres à chaque établissement » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 30 mars 2018 en formation plénière, à l'unanimité des 28 membres présents et représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve les annexes financières des quatre diplômes universitaires susvisés

Fait à Créteil, le 30 mars 2018


L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Année Universitaire 2017-2018

Seules les cases de couleur doivent être remplies, les calculs étant automatiques.

Composante :	UFR DROIT
Intitulé du DU/CU :	FONDAMENTAUX DE LA PROJECTION SOCIALE ET DE L'ASSURANCE MALADIE
Responsable du DU/CU :	SARA GODECHOT-PATRIS et CLEMENCE ZACHARIE

1. Charges d'enseignement (cf. la maquette pédagogique)

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques
Personnel UPEC	20,00		
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	33,00		
Vacataires extérieurs hors fonction publique	56,00		
Nombre de groupes	1		
Rappel, pour mémoire, heures totales par étudiant		109,00	
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)		163,50	
Coût total correspondant (euros) :		8 329 €	

2. Charges de logistique immobilière

L'ensemble des charges logistiques est donc assumé par le Ministère de la santé marocain

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)		Heures totales : 0,00
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-	
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	-	
Coût total correspondant (euros) :		0 €

3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)

Tentez d'évaluer tous les coûts indirects induits par le D.U. supportés par l'UFR ou les services

Fournitures et consommables (en euros)	
Acquisition de matériels spécifiques (en euros)	
Frais de déplacements (en euros)	
Frais de documentation (en euros)	
Locations de matériels (en euros)	
Reprographie (en euros)	
Locations sur des sites extérieurs (en euros)	
Autres charges (à détailler ci dessous, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :	
RNA/Pilotage formation	
Heures d'encadrement et de prospection dossier hors MCC	4 250,00 €
Gestion par référente administrative	2 500,00 €
Coût total correspondant (euros) :	
6 750 €	

4. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique Immobilière	Logistique administrative
	8 329 €	0 €	6 750 €
Total :	15 079 €		

5. Ressources

Niveau form. Master

Formation Initiale :

- Inscription simple
- Double inscription

Formation continue :

- Financement par l'employeur
- Financement par le stagiaire
- Financement par d'autres organismes

	Nombre d'étudiants	Droits spécif.	Droits Nat. univ.	Droits totaux par étud.	Total perçu
			261,10 €	261,10	- €
			168,00 €	168,00	- €
			261,10 €	261,10	- €
			261,10 €	261,10	- €
	25		261,10 €	261,10	6 528 €

Autres ressources du DU/CU :

Taxe d'apprentissage:		Subventions:	
Autres (détailler) :	Financement UE via EPOS		26 837 €

Total des ressources :	33 365 €	Ressources totales, dont :
	8 328 €	- pour l'université (droits nationaux)
	8 367 €	- contribution théorique (20%)
	26 470 €	- pour la composante

Résultat pour la composante : 6 391 €

Avis du conseil de la composante (date) : 26/02/2018

Visa du Directeur de la composante :



Année Universitaire 2017-2018

Seules les cases de couleur doivent être remplies, les calculs étant automatiques.

Composante :	DELCIFÉ
Intitulé du DU/CU :	Diplôme universitaire d'études françaises A1
Responsable du DU/CU :	Guillaume Garçon, directeur du Delcife

Calcul pour 1 année universitaire, soit 2 sessions de 18 inscrits

1. Charges d'enseignement (cf. heures MCC + 6h de sorties culturelles + 10 de coordination)

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques
Personnel UPEC		127,00	
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique			
Vacataires extérieurs hors fonction publique		97,50	
Nombre de groupes		2	
Rappel, pour mémoire, heures totales par étudiant	224,50		
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)	449,00		
Coût total correspondant (euros) :	22 318 €		

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	390,00	
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques		
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	39,00	
Coût total correspondant (euros) :	4 017 €	

Heures totales :
429,00

3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)

Tentez d'évaluer tous les coûts indirects induits par le D.U. supportés par l'UFR ou les services

Fournitures et consommables (en euros)	400 €
Acquisition de matériels spécifiques (en euros)	200 €
Frais de déplacements (en euros)	200 €
Frais de documentation (en euros)	500 €
Locations de matériels (en euros)	0 €
Reprographie (en euros)	500 €
Locations sur des sites extérieurs (en euros)	0 €
Autres charges (à détailler ci dessous, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :	
RNA/Pilotage formation	20,00 €
Heures d'encadrement mémoire hors MCC	- €
	- €
Coût total correspondant (euros) :	1 820 €

4. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative
	22 318 €	4 017 €	1 820 €
Total :	28 155 €		

5. Ressources

Niveau form. Licence

Formation initiale :

- Inscription simple
- Double inscription

Nombre d'étudiants	Droits spécif.	Droits Nat. univ.	Droits totaux par étud.	Total perçu
32	890 €	189,10 €	1 079,10	34 531 €
		122,00 €	122,00	- €

Formation continue :

- Financement par l'employeur
- Financement par le stagiaire
- Financement par d'autres organismes

		189,10 €	189,10	- €
4	890 €	189,10 €	1 079,10	4 316 €
		189,10 €	189,10	- €

Autres ressources du DU/CU :

Taxe d'apprentissage:		Subventions:	
Autres (détailler) :			

Total des ressources :	38 848 €	Ressources totales, dont :
	6 808 €	- pour l'université (droits nationaux)
	6 408 €	- contribution théorique (20%)
	25 632 €	- pour la composante

Résultat pour la composante : -2 523 €

Avis du conseil de la composante (date) :

Visa du Directeur de la composante :

Seules les cases de couleur doivent être remplies, les calculs étant automatiques.

Composante :	IUT SF
Intitulé du DU/CU :	Diplôme Universitaire d'enseignement Technologique International (DUETI) International Business and Administration Management
Responsable du DU/CU :	

1. Charges d'enseignement (cf. la maquette pédagogique)

DUT Techniques de commercialisation

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques
Personnel UPEC		162,00	
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique			
Vacataires extérieurs hors fonction publique			
Nombre de groupes			
Rappel, pour mémoire, heures totales par étudiant	162,00		
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)	0,00		
Coût total correspondant (euros) :		0 €	

2. Charges de logistique immobilière

DUT Techniques de commercialisation

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	162,00	Heures totales :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques		162,00
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique		
Coût total correspondant (euros) :		0 €

3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)

Tentez d'évaluer tous les coûts indirects induits par le D.U. supportés par l'UFR ou les services

Fournitures et consommables (en euros)	
Acquisition de matériels spécifiques (en euros)	
Frais de déplacements (en euros)	
Frais de documentation (en euros)	
Locations de matériels (en euros)	
Reprographie (en euros)	
Locations sur des sites extérieurs (en euros)	
Autres charges (à détailler ci dessous, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :	
RNA/Pilotage formation	- €
Heures d'encadrement mémoire hors MCC	- €
	- €
Coût total correspondant (euros) :	
	0 €

4. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative
	0 €	0 €	0 €
Total :	0 €		

5. Ressources

Niveau form. Licence

Formation initiale :

- Inscription simple
- Double inscription

Formation continue :

- Financement par l'employeur
- Financement par le stagiaire
- Financement par d'autres organismes

Nombre d'étudiants	Droits spécif.	Droits Nat. univ.	Droits totaux par étud.	Total perçu
5		189,10 €	189,10	945 €
		122,00 €	122,00	- €
		189,10 €	189,10	- €
		189,10 €	189,10	- €
		189,10 €	189,10	- €

Autres ressources du DU/CU :

Taxe d'apprentissage:		Subventions:	
Autres (détailler) :			

Total des ressources :	945 €	Ressources totales, dont :
	945 €	- pour l'université (droits nationaux)
	0 €	- contribution théorique (20%)
	0 €	- pour la composante

Résultat pour la composante : 0 €

Avis du conseil de la composante (date) : 7/12/2017

Visa du Directeur de la composante :

Favorable.

Le Directeur de l'I.U.T.
Schart - Fontainebleau



Amilcar BERNARDINO

Année Universitaire 2017-2018

Seules les cases de couleur doivent être remplies, les calculs étant automatiques.

Composante :	FSEG
Intitulé du DU/CU :	Systèmes centraux - infrastructure et développement
Responsable du DU/CU :	Emmanuel Polonowski

1. Charges d'enseignement (cf. la maquette pédagogique)

notes

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques
Personnel UPEC	120,00		
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique			
Vacataires extérieurs hors fonction publique			
Nombre de groupes	1	1	1
Rappel, pour mémoire, heures totales par étudiant	120,00		
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)	180,00		
Coût total correspondant (euros) :	7 732 €		

a

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	229,00	Heures totales :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques		
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	35,00	
Coût total correspondant (euros) :	2 637 €	264,00

3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)

Tentez d'évaluer tous les coûts indirects induits par le D.U. supportés par l'UFR ou les services

Fournitures et consommables (en euros)	6 600 €	Estimation des coûts indirects à 25€/h de fonctionnement administratif.
Acquisition de matériels spécifiques (en euros)		
Frais de déplacements (en euros)		
Frais de documentation (en euros)		
Locations de matériels (en euros)		
Reprographie (en euros)		
Locations sur des sites extérieurs (en euros)		

Autres charges (à détailler ci dessous, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :

RNA/Pilotage formation	530,00 €
Heures d'encadrement mémoire hors MCC	€
Prestation zEriodes	56 992,00 €
Coût total correspondant (euros) :	64 122 €

4. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative
	7 732 €	2 637 €	64 122 €
Total :	7 732 €	2 637 €	64 122 €

5. Ressources

Niveau form. Master

	Nombre d'étudiants	Droits spécif.	Droits Nat. univ.	Droits totaux par étud.	Total perçu
Formation initiale :					
- Inscription simple			261,10 €	261,10	€
- Double inscription			168,00 €	168,00	€
Formation continue :					
- Financement par l'employeur	10	9 600 €		9 600,00	96 000 €
- Financement par le stagiaire				0,00	€
- Financement par d'autres organismes		3 500 €		3 500,00	€

b

c

0

f

10

Autres ressources du DU/CU :

Taxe d'apprentissage:		Subventions:	
Autres (détailler) :			

Total des ressources :	96 000 €	Ressources totales, dont :
	0 €	- pour l'université (droits nationaux)
	13 200 €	- contribution théorique (20%)
	78 800 €	- pour la composante

d

Résultat pour la composante : **2 309 €**

e

Avis du conseil de la composante (date) :

Visa du Directeur de la composante :

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 30 mars 2018**

Délibération CA-2018-16

Approuvant la grille tarifaire de l'offre de formation continue de l'ESPE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D.714-62

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;

Vu et annexée à la présente délibération la grille tarifaire de l'offre de formation continue de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Créteil ;

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, le Conseil d'administration définit la politique générale de tarification des actions de formation continue.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 30 mars 2018 en formation plénière, à l'unanimité des 28 membres présents et représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la grille tarifaire de l'offre de formation continue de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Créteil.

Fait à Créteil, le 30 mars 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Références :

- Note DGESIP A1 n° 0011 du 20 février 2014 de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Circulaire du 04 juillet 2017 de la DGESIFP relative aux droits de scolarité à la rentrée 2017

	Vous êtes financé(e) par le pôle emploi	Vous êtes financé(e) par un autre organisme	Vous êtes en autofinancement
Master 1 (toutes les mentions MEEF)	1800€ + Droits universitaires ⁽²⁾	5500€ + Droits universitaires ⁽²⁾	Présentiel : Droits universitaires ⁽²⁾ Semi-distanciel ⁽¹⁾ (MEEF 1er degré) : 250€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Distanciel ⁽¹⁾ (MEEF 1er degré) : Étudiants résidant en Ile de France : Coût de formation : 350€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Étudiants résidant en province ou à l'étranger : Coût de formation : 650€ + Droits universitaires ⁽²⁾
Master 2 (toutes les mentions MEEF)	Présentiel : 1800€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Distanciel ⁽¹⁾ (MEEF 1er degré et MEEF PIF) : 1800€ + Droits universitaires ⁽²⁾ + 200€ si préparation concours (uniquement en MEEF 1er degré)	Présentiel : 2500€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Distanciel ⁽¹⁾ (MEEF 1er degré et MEEF PIF) : Étudiants résidant en Ile de France : Coût de formation : 350€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Étudiants résidant en province ou à l'étranger : Coût de formation : 650€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Si préparation concours : Coût supplémentaire de 200€ (uniquement en MEEF 1er degré)	Présentiel : Droits universitaires ⁽²⁾ Distanciel ⁽¹⁾ (MEEF 1er degré et MEEF PIF) : Étudiants résidant en Ile de France : Coût de formation : 350€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Étudiants résidant en province ou à l'étranger : Coût de formation : 650€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Si préparation concours : Coût supplémentaire de 200€ (uniquement en MEEF 1er degré)
Préparation au CRPE (MEEF 1er degré)	1800€ + Droits universitaires ⁽²⁾	3000€ + Droits universitaires ⁽²⁾	Présentiel : Droits universitaires ⁽²⁾ Semi-distanciel ⁽¹⁾ (MEEF 1er degré) : 250€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Distanciel ⁽¹⁾ (MEEF 1er degré) : Étudiants résidant en Ile de France : Coût de formation : 350€ + Droits universitaires ⁽²⁾ Étudiants résidant en province ou à l'étranger : Coût de formation : 650€ + Droits universitaires ⁽²⁾

(1) : Réserve en priorité au public salarié en reconversion professionnelle.

(2) : Non connus à ce jour.

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 30 mars 2018**

Délibération CA-2018-17

**Approuvant l'ouverture d'une antenne PACES au Campus de Sénart
à partir de la rentrée universitaire 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du Conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;
Vu les statuts de la Faculté de Médecine de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par délibération du Conseil d'administration du 24 juin 2005 ;*

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, il appartient au Conseil d'administration de déterminer la politique de l'Etablissement, et notamment de délibérer sur toute question que lui soumet le président ;

ARTICLE UNIQUE :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, réuni le 30 mars 2018 en formation plénière à 29 membres présents ou représentés, approuve, avec trois abstentions et 26 votes « pour », l'ouverture d'une antenne PACES sur le Campus de Sénart de l'UPEC.

Fait à Créteil, le 30 mars 2018

L'Administratrice provisoire



Françoise MOULIN CIVIL

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 30 mars 2018**

Délibération CA-2018-18

**Approuvant les parts respectives de femmes et d'hommes prises
en compte pour l'élection au Comité technique de l'Université Paris-
Est Créteil Val de Marne en décembre 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.951-1-1 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, et notamment ses articles 10 et 15 ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibérations du Conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;*

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, les parts respectives de femmes et d'hommes représentés au Comité technique de l'Etablissement prises en compte pour l'élection ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration réuni en formation plénière le 30 mars 2018, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE

Approuve la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes prises en compte au 1^{er} janvier 2018 comme suit :

- 1609 femmes, soit 52,75 % ;
- 1441 hommes, soit 47,25 % ;

Sur un total de 3050 agents représentés.

Fait à Créteil, le 30 mars 2018

L'Administratrice provisoire


Françoise MOULIN CIVIL

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 30 mars 2018**

Délibération CA-2018-19

**Approuvant un contrat signé par l'Administratrice provisoire de
l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 14 février 2018 de la Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, par laquelle Madame Françoise Moulin Civil a été nommée Administratrice provisoire de l'Université ;

Considérant que la délégation d'attribution du Conseil d'administration au Président de l'Université en date du 15 avril 2016 permettant à ce dernier d'approuver les contrats et conventions au nom de l'Université a pris fin le 14 février 2018 ;

Considérant, en annexe, le résumé du contrat signé par l'Administratrice provisoire de l'Université ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, réuni le 30 mars 2018 en formation plénière, à l'unanimité des 26 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE

Approuve les contrats et conventions signés par l'Administratrice provisoire au nom de l'Université.

Fait à Créteil, le 30 mars 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

Codification	Spécificité convention	Titulaire partenaire	Contractant(s) partenaire(s)	Signature (nom et patronyme)	date de signature	coût pour l'UPEC	coût global	recettes pour l'UPEC	recettes globales	date de présentation en CA	date début	date fin	reconduction de la convention par
DRV-2018-57	convention de subvention	DRV	ADEME, Université de Lorraine, ALPHÉES	ADAME M. Jehan RANSQUIN, Université de Lorraine M. Pierre MUTZENHARDT, ALPHÉES M. Pierre MOLAY	16/11/2017	354 626 (dont 181 500 de personnel permanent)	554 360,00 €	121 188	319 444	30/03/2018	19/10/2017	31/12/2020	avenant
IUTCV-2018-58	Convention d'accueil	IUTCV	INSEP	M. Abdelghani YALOUZ	30/01/2018			1 739		30/03/2018	01/09/2017	31/08/2021	durée habilitation
MED-2018-59	convention de subvention	MED	INSERM	Mme Camille CHAUDONNET	24/01/2018	374 886				30/03/2018	24/01/2018	31/12/2018	sans mention
PATHI-2018-60	convention de mise à disposition de locaux	PATHI/MCHINE	association ENACTUS	M. Aymeric MARJORAT	28/02/2018					30/03/2018	01/03/2018	04/03/2018	durée habilitation
IUP-2018-61	Convention de financement	IUP	Caisse des dépôts et consignations	Mme Céline SCIPARMA	08/02/2018			30 000		30/03/2018	05/02/2018	31/12/2018	durée habilitation
IUP-2018-62	convention de subvention	IUP	Etablissement Public Territorial Plaine Commune	M. Patrick BRAQUETEC	16/11/2017			2 500		30/03/2018	27/09/2017	31/01/2018	sans mention
DRV-2018-63	Avenirant	DRV	Arthritis Recherche et Développement	M. Lionel COMOLE	28/02/2018					30/03/2018	16/02/2018	01/03/2018	avenant
SCD-2018-64	convention de prestation	SCD	S Editions	M. Arnaud DUPIN	14/09/2018	6 430				30/03/2018	01/01/2018	31/12/2018	sans mention
SCD-2018-65	convention de prestation	SCD	MED XL SAS	M. Benjamin BAUER	14/09/2018	6 400				30/03/2018	01/01/2018	31/12/2018	sans mention
SCD-2018-66	convention de prestation	SCD	Encyclopaedia Universalis France	M. Hervé ROUAMET	13/03/2018	2018 : 12220,15 TTC 2019 : 12220,15 TTC 2020 : 12 220, 15 TTC				30/03/2018	01/01/2018	31/12/2020	sans mention
DEVE-2018-67	accord de partenariat	DEVE	AFUNA	M. Jean-Jacques DÉBONO	09/03/2018					30/03/2018	01/09/2017		facile reconduction
IUTSF-2018-68	accord de partenariat	IUTSF	CIEFA groupe IGS	M. Roger SERRE	27/10/2017			187 à 201 euros TTC/h groupe - max 50h		30/03/2018	01/09/2017	31/08/2018	durée habilitation

Classification	typologie contractuelle	objet de la convention	structure portatrice	Cocontractant(s) partenaire(s) de l'UPIC	Signature(s) représentant le(s) partenaire(s)	date de signature	coût pour l'UPIC	coût global	montant pour l'UPIC	recettes globales	date de présentation en CA	date début	date fin	reconduction de la convention par :
DRV-2018-69	Convention de financement	convention de rattachement dans le cadre d'un projet Domaine d'intérêt majeur - Réseau Francilien en Sciences Informatiques pour le projet MALEVE/IPS dans le cadre du DIM IBC	DRV	Université Paris 11	M. BENOIT BERTHOUD	06/02/2018	9 000		9 000		30/03/2018	05/02/2018	31/12/2020	sans mention
DRV-2018-70	Convention de financement	convention de rattachement dans le cadre d'un projet Domaine d'intérêt majeur - Réseau Francilien en Sciences Informatiques / projet MC-SYS dans le cadre du DIM IBC	DRV	Université Paris 11	M. BENOIT BERTHOUD	06/02/2018	5 000		5 000		30/03/2018	05/02/2018	31/12/2020	sans mention
DRV-2018-71	Avenant	avenant au contrat de maturation concernant le projet "Algorithmes d'optimisation non linéaire"	DRV	SATT Ile-de-France Innov	Mme BÉATRICE LURBAT	08/02/2018					30/03/2018	12/09/2017	12/01/2018	avenant
DSI-2018-72	convention de prestation	convention d'utilisation du réseau REMUS 2018-2022	DSI	UPE	M. Philippe TCHAMITCHIAN	09/03/2018	9 900		9 900		30/03/2018	04/02/2018	03/02/2022	avenant
DEVE-2018-73	accord de partenariat	convention quadripartite pour l'organisation et le financement d'un cours inter-établissements	DEVE	UIPEM, ENIPC, ESUSEI	USM M. Gilles ROUSSEL, ENIPC Mmes Sophie MAUGARD, Éveline MINE Amina SELLAL	16/03/2018					30/03/2018	03/10/2017	20/12/2017	sans mention
DRV-2018-74	Accord cadre	accord cadre de coopération avec l'Universidad Eugenio María de Hostos (République Dominicaine)	DD-SRIL	Universidad Eugenio María de Hostos	M. Wady RAMIREZ	10/01/2018					30/03/2018	15/01/2018	15/01/2023	durée habilitation
DRI-2018-75	Accord cadre	accord avec l'Universidad Federico Henríquez y Carvajal (République Dominicaine)	DD-SRIL	Universidad Federico Henríquez y Carvajal	M. Alberto RAMIREZ CABRAL	10/01/2018					30/03/2018	15/01/2018	15/01/2023	durée habilitation
DRV-2018-77	convention de mise à disposition de locaux	contrat de collaboration de recherche avec AFR Oncology	DRV	AFR Oncology	Dr. Anneli RABALLAND	19/03/2018					30/03/2018	27/02/2018	26/02/2019	sans mention
PATIL-2018-78		convention de mise à disposition de locaux	PATIMONIE	Associations APU FUTSAL	M. Louis KOUIM NGANGUE	16/03/2018					30/03/2018	16/03/2018	31/08/2018	durée habilitation

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 30 mars 2018**

Point d'information CA-2018-20

Sur les contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et par le Président par intérim au nom de l'Université

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 14 février 2018 de la Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, par laquelle Madame Françoise Moulin Civil a été nommée Administratrice provisoire de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2017 par laquelle Monsieur Frédéric Gervais a été élu à la Vice-Présidence du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu la délibération CA-2016-3 du 15 avril 2016 par laquelle le Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016 a délégué certaines de ses attributions au Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, notamment la compétence d'approbation des accords et conventions signés par le président de l'établissement ;
Vu la délibération CA-2018-04 du 9 mars 2018 par laquelle le Conseil d'administration réuni en formation plénière a délégué certaines de ses attributions à l'Administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, notamment la compétence d'approbation des accords et conventions signés par le président de l'établissement ;
Vu et annexée à la présente information la liste des contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire de l'Université et par le Président par intérim de l'Université ;*

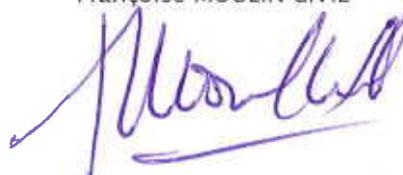
Considérant, en annexe, la liste des contrats et conventions signés et approuvés au nom de l'Université par son Administratrice provisoire ou son Président par intérim ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 30 mars 2018 en formation plénière à 26 membres présents ou représentés, a été informé de la signature et de l'approbation par l'Administratrice provisoire et le Président par intérim de l'Université des contrats et conventions mentionnés dans le tableau en annexe.

Fait à Créteil, le 30 mars 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



Codification	typologie convention	objet de la convention	structure porteuse	Cocontractant(s) partenaire(s) de l'UPEC	Signataire (représentant légal de l'organisme)	date de signature	coût pour l'UPEC	coût global	résumé pour l'UPEC	recettes fiscales	date de présentation en CA	date d'arrêt	date fin	reconduction de la convention par...
DIRV-2018-76	Convention de Financement	contrat de collaboration de recherche dans le cadre de la CIFRE n°2017/0468	DIRV	Interland SAPL	M. Franck HULLIARD	27/02/2018	€ 000		€ 000		30/03/2018	01/09/2017	31/08/2020	sans mention